



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question écrite n° 118085

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les conclusions de la dernière analyse annuelle de l'OCDE. Dans cette analyse, intitulée "Regard sur l'éducation", dévoilée mardi 13 septembre 2011, l'OCDE a scruté le salaire des enseignants. En France, le salaire moyen des enseignants du primaire ou du secondaire est inférieur à la moyenne de l'OCDE, aussi bien pour les enseignants débutants, que pour ceux qui ont 10 ou 15 ans d'expérience professionnelle. Seuls les salaires en fin de carrière sont légèrement au dessus de la moyenne des pays, rappelle un analyste de l'OCDE. Le salaire statutaire des enseignants ayant 15 ans d'ancienneté s'établit, en moyenne en 2009, à 24 422 euros dans l'enseignement primaire, contre 28 507 dans la moyenne des pays de l'OCDE. Il est de 26 267 euros dans le premier cycle de l'enseignement secondaire alors que dans la moyenne des pays il se monte à 30 549. Les professeurs de lycée, eux, ont un salaire de 26 484 euros contre 32 030 en moyenne ailleurs. Il lui demande quelle est sa réaction à l'annonce de ces chiffres et s'il trouve normal que les enseignants français, mieux formés que leurs collègues étrangers, soient moins payés que ces derniers. Il lui demande en outre de bien vouloir lui rappeler combien d'économies ont été faites cette année suite à la suppression de 16 000 postes d'enseignants et le montant de la somme reversée aux enseignants restant en poste.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118085

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9992

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)